



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE  
CONVOCACTION**

**07 Avril 2017**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 12  
ABSENTS : 07  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°08/2017/MT  
Affectation de la réserve parlementaire 2017  
du Sénateur Antoine KARAM.**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Brice SEPHO, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Liliane DAUPHIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère  
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** M. Vincent MAYEN, Conseiller  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère  
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

**ABSENTS :** M. Christian PORTHOS, Conseiller  
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller  
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



**Délibération n°08/2017/MT**

**Affectation de la réserve parlementaire 2017 du Sénateur Antoine KARAM.**

La commune de Montsinéry-Tonnégrande s'est engagée depuis 2008, dans une politique sportive afin d'assurer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire communal.

A cet effet, hormis les subventions versées chaque année aux associations dans le domaine sportif, la commune a investi pour environ 1 553 000 € pour la réhabilitation et la création d'infrastructures sportives à savoir : la réhabilitation du plateau sportif de montsinéry (125 000 €), la création d'un boulodrome (20 000 €) et d'une aire de jeux (8 000 €) au bourg de Tonnégrande, la création du centre nautique Terre rouge à Montsinéry (1 400 000 €). De plus, le projet de couverture du plateau sportif de Montsinéry dont le financement a été validé en 2016, est en cours (303 900 €).

Aussi, dans la continuité de cette volonté politique, la commune de Montsinéry-Tonnégrande envisage de réhabiliter la pelouse de son stade municipal de football créé depuis les années 1970.

En effet, ce stade classé au 5<sup>ème</sup> niveau depuis 2014 par la Fédération Française de Football (F.F.F.), est fréquenté par le club de football local qui dispose de plus en plus de jeunes licenciés dans toutes les catégories et ce, en raison de l'explosion démographique sur le territoire. Il convient donc de rénover ce terrain qui est un vecteur essentiel de rassemblement et de canalisation de notre jeunesse.

Le coût d'objectif de ce projet qui ne dispose d'aucun financement à ce jour, est de 50 000 €.

A ce titre, faisant suite à la correspondance du Sénateur Antoine KARAM en date du 14 février 2017, concernant l'attribution de sa dotation d'action parlementaire de 10 000 € à la commune, il est souhaitable d'affecter la totalité de cette somme au projet de réhabilitation de la pelouse du stade municipal.

Le montant de la dotation d'action parlementaire ne doit pas dépasser 50% du montant hors taxe du projet et la totalité des subventions cumulées ne doit pas excéder 80% du montant total du projet.



Le plan de financement serait le suivant :

<b>Plan de financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Réserve parlementaire du Sénateur Antoine KARAM	10 000,00 €	20%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	40 000,00 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver l'opération de réhabilitation de la pelouse du stade municipal ;
- Affecter la dotation de 10 000,00 € au titre de la réserve parlementaire 2017 du Sénateur Antoine KARAM, à l'opération de réhabilitation de la pelouse du stade municipal ;
- Approuver le plan de financement de l'opération comme mentionné précédent ;,
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°03/MT/2017 de Monsieur le Maire portant sur l'affectation de la réserve parlementaire 2017 du Sénateur Antoine KARAM.;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

#### **DECIDE :**

**Article 1:** **APPROUVE** l'opération de réhabilitation de la pelouse du stade municipal.

**Article 2:** **AFFECTE** la dotation de 10 000,00 € au titre de la réserve parlementaire 2017 du Sénateur Antoine KARAM, à l'opération de réhabilitation de la pelouse du stade municipal ;

**Article 3:** APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :

Plan de financement	Montant	Taux
Réserve parlementaire du Sénateur Antoine KARAM	10 000,00 €	20%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	40 000,00 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**Article 4:** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR	12	dont procuration(s)	00
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



**Le Maire,**

**Patrick LECANTE**

Publication le : **02 MAI 2017**





R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

A l'attention de Monsieur Patrick LECANTE  
Maire de Montsinery-Tonnegrade

ANTOINE KARAM

Objet : dotation d'action parlementaire 2017

SENATEUR  
DE LA  
GUYANE

Paris, le 14 février 2017

Monsieur le Maire,

COMMISSION  
DES AFFAIRES  
ETRANGERES  
DE LA DEFENSE  
ET DES  
FORCES ARMEES

Comme chaque année, la réserve parlementaire est directement affectée à la ligne budgétaire de chaque Sénateur en son nom propre.

Pour 2017, une enveloppe budgétaire m'a ainsi été attribuée au titre de la dotation d'actions parlementaires afin d'apporter mon soutien aux communes de Guyane.

VICE-PRESIDENT  
DE LA DELEGATION  
SENATORIALE  
OUTRE-MER

J'ai le plaisir de vous confirmer l'attribution d'**une subvention de 10 000 euros à la Commune de Montsinery-Tonnegrade.**

Vous trouverez, jointe à ce courrier, la notice du Ministère de l'Intérieur détaillant toutes les conditions d'attribution des subventions ainsi que les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

DELEGATION  
SENATORIALE  
AUX ENTREPRISES

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre votre dossier, par voie postale ou électronique, avant le 31 juillet 2017.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Antoine KARAM

